



Le Fuet, le 17 juin 2026

AVIS

RESTRICTIONS POUR L'APPROVISIONNEMENT EN EAU DANS LES VILLAGES DU FUET ET DE SAICOURT

En raison de la période de sécheresse que nous traversons, le Service des eaux se voit contraint de prendre des mesures de restriction pour l'approvisionnement en eau potable.

Les conséquences pour les utilisateurs sont les suivantes :

- l'utilisation de l'eau se fera de manière économique;
- le lavage des voitures est interdit;
- les arrosages par des moyens mécaniques (jets) ou automatiques sont interdits;
- le remplissage des piscines est interdit.

Ces mesures entrent en vigueur immédiatement et seront annulées dès que possible.

Nous espérons que la discipline des abonnés nous évitera d'autres restrictions et remercions d'ores et déjà la population de sa collaboration qui doit nous permettre d'assurer normalement la distribution d'eau potable pour les besoins vitaux.

CONSEIL MUNICIPAL